

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 084-2016
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2016.RRGR.318

Déposée le: 17.03.2016

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Gabi Schönenberger (Schwarzenburg, PS) (porte-parole)

Cosignataires: 22

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: 713/2016 du 15 juin 2016
Direction: Direction de l'économie publique
Classification: Non classifiée
Proposition du Conseil-exécutif: **Rejet**



"More than Honey": lancement d'un projet pilote de préservation de la santé des abeilles

Le Conseil-exécutif est chargé de prendre les mesures nécessaires au lancement d'un projet pilote de préservation de la santé des abeilles dans une zone du canton qui s'y prête.

Développement :

Les abeilles jouent un rôle crucial, comme en témoigne de manière éloquent le film au succès planétaire « More than Honey ». Pourquoi les abeilles sont-elles essentielles à notre survie ?

Les abeilles sont indispensables à la pollinisation des cultures suisses et à la préservation de la biodiversité alpine, d'où leur importance tant pour la chaîne alimentaire humaine que pour la protection de la nature. Sans compter que les abeilles à miel fournissent de précieux produits appréciés des consommateurs et consommatrices (essentiellement le miel mais aussi le pollen, la cire et la propolis).

Depuis de nombreuses années, les apiculteurs et apicultrices suisses subissent des pertes trop élevées parmi les colonies d'abeilles. Le principal responsable est sans conteste un acarien pa-

parasite importé d'Asie, le *varroa destructor*, qui transmet d'innombrables virus aux abeilles à miel. Toutes les colonies d'abeilles de Suisse sont infestées par ce parasite et la grande majorité serait décimée en l'espace de deux à trois ans si les apiculteurs ne traitaient pas les ruches. Ces traitements sont complexes, perdent rapidement leur efficacité en raison de la capacité de résistance du parasite et conduisent à des impuretés dans les produits issus des abeilles. Un autre phénomène à l'origine des problèmes rencontrés par les abeilles à miel sont les interactions négatives avec d'autres facteurs qui mettent en péril la santé des abeilles (p. ex. l'usage de pesticides). Il importerait de limiter ces interactions négatives.

Il est urgent d'agir, a fortiori en Suisse, en développant de nouvelles approches contre l'hécatombe des abeilles.

La seule solution durable serait une abeille à miel résistante à ce parasite. Or diverses initiatives d'élevage sélectif réalisées ces vingt dernières années se sont soldées par un échec.

En Suède, en France et en Norvège, il existe toutefois de petites populations d'abeilles à miel qui survivent depuis plus de dix ans sans traitement antiparasitaire. Sachant que les facteurs environnementaux sont aussi déterminants pour leur santé, les abeilles à miel indigènes bien adaptées aux conditions alpines et subalpines devraient impérativement être conservées.

L'importation, de Scandinavie et du sud de la France, d'abeilles à miel résistantes aux parasites n'est donc clairement pas une solution envisageable.

Il faudrait plutôt soumettre les abeilles suisses à la sélection naturelle pour renforcer les défenses naturelles des colonies indigènes contre le *varroa* et d'autres maladies. Le projet pilote de préservation de la santé des abeilles devrait exposer au moins 200 colonies d'abeilles suisses à la sélection naturelle sur une période de plus de cinq ans dans une vallée protégée du canton. Les expériences recueillies en Suède et en France montrent qu'il faut compter plusieurs années pour que les populations d'abeilles apprennent à survivre malgré la présence du parasite. Les colonies d'abeilles qui survivraient seraient alors élevées pour une utilisation au plan national.

Renforcer les défenses naturelles des abeilles contre les maladies en élevant des reines suisses résistantes et bien adaptées aux conditions locales apparaît comme la seule solution à même de préserver la santé des abeilles à miel et, partant, de l'apiculture.

Ce projet pilote pourrait être réalisé ou suivi en étroite collaboration avec l'Institut pour la santé des abeilles de l'Université de Berne, à Liebefeld BE, sous la conduite du professeur Peter Neumann.

La mesure réclamée dans la motion permettrait d'améliorer sensiblement la santé des abeilles et d'assurer qu'elles s'accommodent mieux du *varroa* – impossible à éradiquer –, des virus ainsi que d'autres maladies et problèmes.

Réponse du Conseil-exécutif

La motionnaire l'affirme à juste titre, le *varroa* constitue aujourd'hui une menace pour la population des abeilles mellifères. Néanmoins, les apiculteurs et apicultrices peuvent limiter la propagation de ces acariens grâce à des mesures adaptées et contenir ainsi la perte des colonies. Leurs efforts en la matière sont soutenus par le Service sanitaire apicole national. De plus, le Service vétérinaire cantonal vérifie l'efficacité des mesures lors de contrôles. Le canton de Berne verse une contribution annuelle d'environ 65 000 francs au Service sanitaire apicole.

Actuellement, des recherches sont menées dans le monde entier afin de déterminer la raison de la mortalité des abeilles et de trouver des moyens de lutte efficaces contre les maladies apicoles. En Suisse, le Centre de recherches apicoles de l'Agroscope Berne-Liebefeld et l'Institut pour la santé des abeilles, affilié à la faculté Vetsuisse de l'Université de Berne, s'emploient à établir les bases scientifiques en vue de promouvoir la santé des abeilles. Le Conseil fédéral a fait élaborer un plan de mesures pour améliorer la santé des abeilles et les organisations susmentionnées se penchent sur cette problématique (cf. rapport du Conseil fédéral du 21 mai 2014 : [Plan national de mesures pour la santé des abeilles](#)).

Dans ce contexte, le Conseil-exécutif est d'avis que le lancement d'un projet de recherche par le canton de Berne ne serait pas judicieux. Si nécessaire, les institutions chargées de l'élaboration du plan de mesures national pourront déposer en empruntant les voies usuelles une demande de subventionnement pour le projet de recherche réclamé par la motionnaire.

Par ailleurs, il n'y a pas en Suisse, en particulier dans le canton de Berne, un environnement adapté au projet de recherche demandé dans la motion. Compte tenu de la forte densité d'apiculteurs, d'apicultrices et d'abeilles dans toutes les régions du canton de Berne (le canton compte environ 3570 apiculteurs et apicultrices enregistrés pour 5200 ruchers), il n'est guère réaliste d'imaginer pouvoir isoler une vallée entière à des fins de recherche. Pour mener ce projet à bien, il faudrait trouver une région en Suisse ou à l'étranger disposant de moins d'abeilles, d'apiculteurs et d'apicultrices.

Destinataire

- Grand Conseil